

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE

 REGION DE L'OUEST

 DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

 COMMUNE DE BAHAM

 SECRETARIAT GENERAL

 SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND

 WEST REGION

 UPPER PLATEAUX DIVISION

 BAHAM COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

 TECHNICAL SERVICE

DECISION N° 08/DEC/C BAH/SG/ST/ 2024 DU 28/06/2024

PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
 OUVERT N°07/AONO/C-BAHAM/SG/ST/CIPM_RT/2024 DU 23/05/2024 Pour la Construction d'un pont définitif
 à deux voies sur la rivière Dja'a au Pk 8+600 (12ml), y compris aménagement des voies d'accès sur 3 Km.

Région de l'Ouest-Département des Hauts Plateaux –Commune de Baham.

« en procédure d'urgence »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAHAM

- Vu la constitution ;
 Vu la loi N°2019/024/ du 24 DEC 2019 portant code Général des collectivités Territoriales Décentralisées.
 Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;
 Vu Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
 Vu La lettre-circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures Transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
 Vu La circulaire N°003/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics
 Vu Le procès-verbal d'élection de Monsieur KAMDEM Dieudonné aux fonctions de Maire de la Commune de Baham en date du 18 Février 2020
 Vu Au dossier d'appel d'offres national ouvert N°07 /AONO/ CIPM /C-BAH/SG/ST/CIPM/RT/2024 du 23/05/2024 pour la Construction d'un pont définitif à deux voies sur la Dja'a au Pk 8+600 (12ml), y compris aménagement des voies d'accès sur 3 Km. Région de l'Ouest-Département des Hauts Plateaux –Commune de Baham.« en procédure d'urgence »
 Vu la Proposition d'Attribution N° 19 /L/C/BAH/CIPM/2024 du 25 juin 2024 signée du président de la Commission Interne de Passation des Marchés.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : le Marché objet de la consultation susvisée est pour compter de la date de signature de la présente Décision attribué au soumissionnaire ci-après :

N° du lot	Intitulées	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
1	Construction d'un pont définitif à deux voies sur la rivière Dja'a au Pk 8+600 (12ml), y compris aménagement des voies d'accès sur 3 Km.	KATHY et FILFS (KEF) BP 174 Mbouda	151 999 701 (cent cinquante un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent un)	04 (quatre) mois par phase soit 08 (huit) mois global

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Baham, le 28/06/2024

Ampliations

- PREFET/HAUTS-PLATEAUX
- MINMAP
- ARMP ✓
- CIPM/Baham
- INTERESSE ;
- Chrono
- AFFICHAGE.

